

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 septembre 2016

L'an deux mille seize et le dix-neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mr NORE Michel, Mme SCACHE Marina, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr BRUN Hervé.

Absent : Mr CORSI Clément

Mme CORSI Adeline a été élue secrétaire.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2016 :

Le compte-rendu de la séance du 18 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II – POINT SUR LES DELEGATIONS :

- CCNL - présenté par Pierre LYAN : le prochain conseil communautaire aura lieu jeudi 22 septembre à 18 heures 30 à Thuret au lieu de Saint-Genès du Retz (à la demande de la CCNL le 19/9). A l'ordre du jour : modification des statuts, nombre de délégués dans la nouvelle communauté de communes (38 – règle commune ou 47 – par accord), PLUi, contrats d'engagement éducatif.
- SIAD – présenté par Sylvie ANDANSON et Joëlle PROLHAC-BARDIN : prochain comité syndical le 19 octobre 2016 à Thuret (sur proposition des délégués). A l'ordre du jour : les grosses difficultés financières du SIAD et les inquiétudes du personnel (cf courrier d'une aide-soignante à l'ensemble des délégués)
- SBA : prochain comité syndical le 24 septembre. Hervé BRUN ne pourra pas siéger, il donnera un pouvoir.

III – POINT D'AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :

- Future mairie : les travaux avancent peu depuis la rentrée. Réunion de cadrage avec l'entreprise SAEC le 15/9 concernant la plus value sur le monophasé ; en attente d'une réponse. Rappel : réunion de chantier tous les jeudis à 9 heures 15.
> A PREVOIR : projet bibliothèque.
- Mise en valeur lumineuse de l'église Saint-Martin : dans le souci de faire coïncider les travaux de mise en valeur lumineuse de l'église (face nord et est) avec ceux du jardin et du parking de la future mairie, le Conseil Municipal a accepté le devis proposé par le SIEG et présenté par Mr PICOT (directeur adjoint) le 13 septembre :

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE S.I.E.G. : Après avoir décidé d'inscrire au budget 2016 les travaux d'éclairage public : MISE EN VALEUR DE L'EGLISE SAINT MARTIN TRANCHE 1, le Conseil Municipal, au vu des plans et du devis estimatif des travaux et conformément à la décision du comité syndical du 17/9/2011, est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec le SIEG qui fixe le montant du fonds de concours demandé à la Commune de Thuret pour ces travaux soit : **16 203.60 €**

Après lecture de la convention et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 19/09/2016

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement des travaux d'éclairage public EN VALEUR DE L'EGLISE SAINT MARTIN TRANCHE 1 avec le SIEG.

Compte-tenu de la procédure accélérée de ces travaux, ils seront inscrits et mandatés sur le budget 2017.

>A PREVOIR : groupe de pilotage pour la mise en place du financement participatif pour ce projet.

- Assainissement : étude préliminaire en cours. Christophe LEFLOCH prendra contact avec Mr Anglade du Conseil Départemental
- Aménagement des villages : Marina SCACHE a transmis à l'ensemble du Conseil Municipal le dossier des amendes de police, abris-bus et sécurisation de deux axes. Les travaux de voirie du dossier FIC sont en cours, fin des rues des Pruniers et des Vergers.
- Aménagement hors bourg : taille de haies sur 4 jours et travaux sur le chemin des Ronzières (Mr et Mme JOUBERT sont très satisfaits). Point négatif, les déchets de l'ancienne décharge ressortent.
 - > A VOIR : pose d'une bâche, ou intervention d'une entreprise de TP pour pose d'un treillis pour cacher (plantation ?)
 - > A REALISER : dos d'âne sur certains chemins (ex : Rouis) pour réduire la vitesse (voir dos d'âne sur Effiat)Christophe LE FLOCH présente un plan des parcelles concernées par l'arrachage des betteraves.
 - >A SURVEILLER : état des chemins avant et après l'enlèvement des betteraves.
- Finances : décision modificative - Des ajustements sur le budget général sont nécessaires :

- ❖ Besoin de crédits supplémentaires – équipement ALSH périscolaire :

Compte 2315-105
- 200 €

Compte 2183-112
+ 200 €

- ❖ Besoin de crédits supplémentaires – emprunt CCM future mairie échéance octobre 2016 :

Compte 022
- 6 000 €

Compte 66111
+ 1600 €

Compte 021
+ 4 500 €

Compte 023
+ 4 500 €

Compte 1641
+ 4 500 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** les décisions modificatives présentées par Monsieur le Maire.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 19/09/2016

- Personnel : Recrutement en cours d'un agent de maîtrise en remplacement de Raymond HERVIER à la retraite à compter du 1^{er} octobre. Toujours au pôle technique, remplacement temporaire de Guy GRABARAT, en congé maladie, par Mr ABUSHNAG.
- Pôle Enfance : 147 enfants à la rentrée scolaire. Concernant la B.C.D., Joëlle PROLHAC-BARDIN souhaiterait une liaison entre l'école et les TAP. Elle demande également comment seront organisés le rangement et l'entretien de la BCD.
>Pierre LYAN lui propose de faire le point avec Fabien BRUN.

Heures complémentaires :

-Il est nécessaire d'accorder des heures complémentaires à Madame COUSTEIX Nathalie, Adjoint Technique à temps non-complet (28/35^{ème}) :

18 heures : ALSH extrascolaire de juillet pour les préados.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Mme COUSTEIX
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2016.

-Betty PERONNIN a été admise à la préparation au BPJEPS Loisirs tous publics du 19 septembre 2016 au 12 septembre 2017. Cette formation se déroulera en alternance centre/entreprise (ALSH de Thuret) à raison de 602 heures en centre et 994 heures en entreprise.

Le remplacement de Mme PERONNIN est organisé de la manière suivante :

- ❖ Laetitia SANGUILLON, en contrat de remplacement, interviendra sur les TAP et le périscolaire du soir, soit un total de 197.50h sur l'année scolaire.
- ❖ Karine DUPRE, en heures complémentaires, interviendra les mercredis soit 144 heures au total sur l'année.
- ❖ Victoria PASSARELLI, en heures complémentaires, interviendra sur les pauses méridiennes soit 126 heures au total.

Le contrat de remplacement de Laetitia SANGUILLON sera conclu mois par mois pour les périodes concernées.

Les heures complémentaires réalisées par Karine DUPRE et Victoria PASSARELLI seront rémunérées sur la paie du mois suivant leur réalisation effective.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Karine DUPRE et Victoria PASSARELLI à l'issue de chaque période effectuée dans la limite des heures totales indiquées pour chacune.
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2016.

Prochain conseil le 17 octobre 2016 à 20 heures 30.